



1102349101

DATE DEPOT : 2011-03-10

NUMERO DE DEPOT : 2011R023897

N° GESTION : 2008B08842

N° SIREN : 503684847

DENOMINATION : 41 RUE PERGOLESE

ADRESSE : 4 square Edouard VII 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2010/12/31

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT
NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

03 3-17-10
C2-06

41 RUE PERGOLÈSE
société par actions simplifiée au capital variable
siège social : 4 square Edouard VII – 75009 Paris
RCS PARIS 503 684 847

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

R

10 MARS 2011

13832

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE N° DE DÉPOT
EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2010

La société IVG Institutional Funds GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est à 65189 Wiesbaden (Allemagne), Wettinerstrasse 3, immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Wiesbaden (Allemagne) sous le numéro HRB 3043, représentée par Messieurs Bernhard Berg et Ferdinand von Sydow, associé unique (l'« Associé Unique ») de la société 41 RUE PERGOLÈSE, société par actions simplifiée au capital variable, dont le siège social est 4 square Edouard VII à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 684 847 (la « Société ») a pris les décisions portant sur le remplacement du Président démissionnaire et la nomination de quatre directeurs généraux.

Le Commissaire aux comptes titulaire, la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, a été préalablement avisé des présentes.

RAPPEL PRÉALABLE

Monsieur Petrus Le Loux a informé la Société, par courrier remis en mains propres, ce jour, dont copie a été remise à l'Associé Unique, de sa décision de démissionner de son mandat de Président de la Société, à compter des présentes décisions.

A cet effet, l'Associé Unique envisage de i) prendre acte de la démission de Monsieur Petrus Le Loux en sa qualité de Président, et ii) remplacer le Président démissionnaire par Monsieur Bernhard Berg.

Suite à la nomination de ce nouveau Président, et sur proposition de ce dernier, l'Associé Unique souhaite, conformément à l'article 12 des statuts de la Société, nommer les 4 directeurs généraux suivants :

- Monsieur Steffen Ricken
- Monsieur Ferdinand von Sydow
- Monsieur Tim Sackniess
- Monsieur Joerg Geis

COMPTE TENU DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, L'ASSOCIÉ UNIQUE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

B 2/4

PREMIÈRE DÉCISION

Démission de Monsieur Petrus Le Loux, en qualité de Président

L'Associé Unique prend acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Petrus Le Loux de son mandat de Président.

La démission de Monsieur Petrus Le Loux a été préalablement notifiée à la Société par lettre de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Bernhard Berg, en qualité de Président

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Petrus Le Loux, à compter de ce jour, Monsieur Bernhard Berg, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Bernhard Berg accepte ces fonctions et indique qu'il n'exerce aucune fonction, ni n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Steffen Ricken en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Monsieur Steffen Ricken, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Steffen Ricken, en sa qualité de Directeur Général, sera chargé d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, il bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société, sous réserve des mêmes limitations de pouvoirs. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président ou d'un autre Directeur Général.

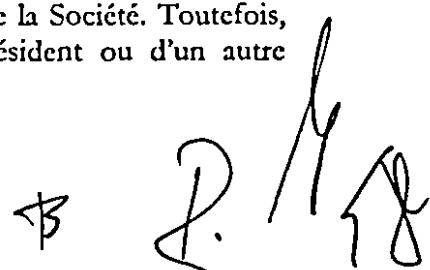
QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Ferdinand von Sydow en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Monsieur Ferdinand von Sydow, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Ferdinand von Sydow, en sa qualité de Directeur Général, sera chargé d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, il bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président ou d'un autre Directeur Général.



CINQUIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Tim Sackniess en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Monsieur Tim Sackniess, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Tim Sackniess, en sa qualité de Directeur Général, sera chargé d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, il bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président ou d'un autre Directeur Général.

SIXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Joerg Geiss en qualité de Directeur Général

Sur proposition du Président, l'Associé Unique décide de nommer, conformément à l'article 12 des statuts, à compter de ce jour, Monsieur Joerg Geiss, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Joerg Geiss, en sa qualité de Directeur Général, sera chargé d'assister le Président dans la direction générale de la Société.

Vis à vis des tiers, il bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président de la Société. Toutefois, toute décision ne pourra être valablement prise qu'avec l'aval du Président ou d'un autre Directeur Général.

SEPTIÈME DÉCISION

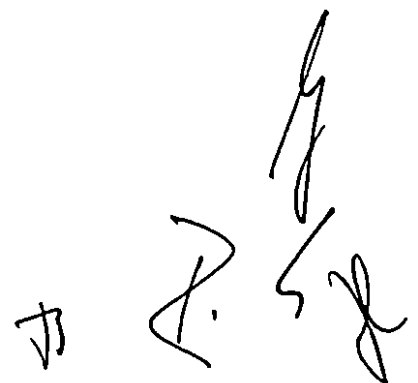
Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales requises.

* *

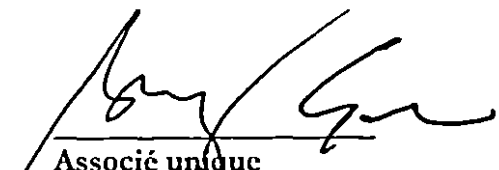
*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique et le Président de séance.



En quatre (4) exemplaires originaux (dont un pour l'Associé Unique, un pour la Société et deux pour le dépôt au greffe).

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*

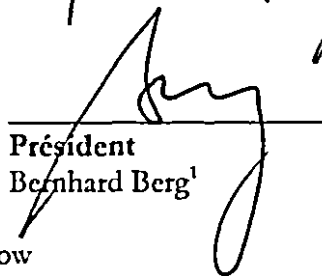


Associé unique

IVG Institutional Funds GmbH:

représentée par

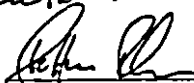
Messieurs Bernhard Berg et Ferdinand von Sydow



Président

Bernhard Berg¹

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur
Général*



Directeur Général

Monsieur Steffen Ricken²

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*



Directeur Général

Monsieur Ferdinand von Sydow³

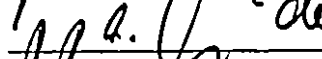
*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*



Directeur Général

Monsieur Tim Sackniess⁴

*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*



Directeur Général

Monsieur Joerg Geiss⁵

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

³ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

⁵ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».